que valent vos trésors ?

Détente au coin du feu

Françoise écrit cette semaine de Saint-Sulpice à Maître Philippe Rouillac, notre commissaire-priseur, car elle s'interroge sur deux fauteuils.

Me Philippe Rouillac, notre commissaire-priseur. (Photo archives NR, J. Dutac)

Que de tissu ! C'est peut-être la première chose qui saute aux yeux lorsque l'on observe ces sièges à très haut dossier trapézoïdal légèrement violoné et généreusement rembourré. Il est en outre capitonné en trois parties séparées par des petites cordelettes nommées ganses. Le bois, noirci à l'origine, n'est quant à lui visible qu'au niveau de l'assise moulurée et des pieds. Au nombre de quatre, ils sont cambrés, terminés par un enroulement et sculptés d'un fleuron. L'assise est très basse, au ras du sol ! Voilà qui indique une utilisation bien particulière. Trêve de suspens, il s'agit de chauffeuses.

Non, la garniture ne recèle pas un mécanisme chauffant comme on en trouve dans certaines automobiles. Ce type de siège est destiné à être placé auprès de la cheminée, au plus près du foyer, pour se réchauffer. Difficile alors de s'y tenir correctement. Qu'importe ! Ces fauteuils sont faits pour se délasser, « pépère au coin du feu » si j'ose dire.

Si la chauffeuse apparaît au XVIIIe siècle, elle ne présente à cette époque pas de charmes aussi accueillants que ceux des fauteuils de notre lectrice. Ces dernières participent à une nouvelle vogue qui voit le jour dans les années 1830 : le confort. Ainsi, sous le règne de Louis-Philippe, le « Roi bourgeois », les codes changent et les intérieurs se peuplent de sièges faisant la part belle à la garniture dans lesquels il fait bon s'écraser, voir même s'avachir ! Quel meilleur exemple que les chauffeuses de Françoise ?

L'assise est très basse, au ras du sol : il s'agit de chauffeuses.

fort. Auparavant, le mobilier traduit la puissance sociale de son propriétaire, sans cesse en représentation. Peu importe que l'on soit bien, il faut que l'on soit digne. Le meilleur exemple est le style Empire : masculin, solennel, inconfortable, ostentatoire. Le « cocooning » comme on dit aujourd'hui, n'a pas voix au chapitre !

J'emploie volontairement un terme anglais car c'est chez nos voisins d'outre-Manche que les artisans français vont aller chercher de nouvelles formes de sièges promptes à satisfaire cette envie somme toute assez bourgeoise : le confort. Ainsi, sous le règne de

La garniture de velours cerise est en bon état

Il est assez à la mode de nos jours de placer des « touches d'ancien » dans des intérieurs souvent très épurés. Du fait de la forme assez sobre de leur dossier et de la sculpture du piétement plutôt sage, ces sièges sont tout à fait susceptibles d'être recherchés pour un tel emploi. Une autre chose n'est pas négligeable : la garniture de velours cerise est en bon état. Le travail d'un bon tapissier se paie souvent plus cher que le siège lui-même. C'est la rançon du savoir-faire et de l'excellence de l'artisanat français. Elles ont, en revanche, perdu leurs roulettes d'origine qui permettaient de faciliter leur déplacement. Ainsi, nous pouvons estimer cette charmante paire de chauffeuses née dans le deuxième tiers du XIXe siècle **entre 100 et 150 euros**.

Hop, avec une belle flambée, un bon plaid et une poêle à châtaignes, vous voilà parés pour affronter l'hiver !

pratique

Vous avez un objet à proposer à notre expert : envoyez-nous ce que vous connaissez sur celui-ci, ainsi qu'une (ou plusieurs) photo en format jpeg (d'un poids compris entre 250 et 500 ko) sur la boîte mail : tresors41 nrco.fr (attention, tresors sans accent). Vos coordonnées sont indispensables à la prise en compte de votre demande, mais vous pouvez réclamer l'anonymat en cas de publication.

justice

Les décisions du tribunal de commerce

> Lors de son audience du vendredi 16 novembre, le tribunal de commerce de Blois a pris les décisions suivantes.

Placement en redressement judiciaire avec poursuite d'activité (1) : Jean-Robert Carpentier (débit de boissons) à Naveil ; société DSL Ravalement à Naveil.

Liquidation judiciaire (2) : C & G. Gentils (pâtisserie) à Montrichard-Val-de-Cher avec poursuite d'activité jusqu'au 31 décembre 2018 ; Marie-Thérèse Lion (vente d'encarts publicitaires) à Huisseau-sur-Cosson ; Pacha Constructions (maçonnerie générale) à Saint-Sulpice-de-Pommeray ; Lionel et Sandrine Durand (boulangers) à Maslives ; Val & Elec 41 (domotique, alarme, vidéosurveillance) à Veuzain-sur-Loire ; société MC'Studio (centre de remise en forme) à Vineuil ; Paris Sentec (construction de sols sportifs, travaux publics), allée Émile-Ballon à Blois ; société ABC PVC (achats, ventes de fenêtres) à Mur-de-Sologne ; Isabelle Fourneau (toilettage animalier) à Muides-sur-Loire ; Benjamin Gourdon (commerce d'articles de sport) avenue Wilson à Blois.

Rétablissement professionnel (3) : Charly Boutet (commerçant non sédentaire, fête foraine) à La Chaussée-Saint-Victor.

> Lors de son audience du mercredi 31 octobre, le tribunal de commerce de Blois a pris les décisions suivantes :

Liquidation judiciaire (2) : Communication Presse Éditions (Le Petit Blaisois, Le Petit Solognot, Le Petit Berrichon) avec poursuite d'activité jusqu'au 31 janvier 2019.

(1) Procédure utilisée pour résoudre la situation d'une entreprise qui ne se trouve plus en mesure de faire face à ses dettes exigibles grâce à son actif disponible, mais dont la situation n'est pas totalement compromise.

(2) Procédure applicable à tout débiteur se trouvant en cessation de paiement et dont le redressement judiciaire est manifestement impossible. La liquidation judiciaire a pour but de mettre fin à l'activité de l'entreprise.

(3) Procédure réservée aux entrepreneurs, personnes physiques exerçant une activité commerciale, artisanale, agricole ou libérale, ayant un actif d'une valeur inférieure à 5.000 € et n'ayant pas employé de salarié au cours des six derniers mois. L'objectif est d'éviter la liquidation judiciaire en aboutissant en 4 mois à l'effacement des dettes professionnelles à l'égard des créanciers.

à l'agenda

> Association d'arts chorégraphiques du Val de Loire.

Assemblée générale dimanche 25 novembre, à 15 h, à la salle Dorgelès, 18, rue Roland-Dorgelès, à Blois.